

AVIS votés lors du CHSCTREA des Pays de la Loire du 02 juin 2022

Avis n°1 : BILAN DU COVID

Le CHSCTREA des Pays de la Loire demande que chaque établissement, dans le cadre de sa COHS, établisse un bilan de la gestion COVID de manière à ce que le CHSCTREA en fasse une synthèse et en dégage des préconisations de prévention.

Nombre de voix : 9 (unanimité)

Avis n°2 : OUTILS D'INFORMATIONS

Dans le cadre du contexte social difficile, le CHSCTREA des Pays de la Loire demande à ce que soit mis en place des outils d'information pour les agents concernant leurs droits tant du point de vue des prestations sociales que des procédures liées aux arrêts maladie.

Nombre de voix : 9 (unanimité)

Avis n°3 : RETARDS DE PAIEMENT ET AVANCES DE FRAIS

Le CHSCTREA des Pays de la Loire dénonce la situation de stress, de souffrances et de difficultés financières de certains agents en mission de formation et/ou en mission de corrections d'examens entraînée par l'avance de l'ensemble des frais souvent très conséquents, de leurs remboursements à des dates inacceptables et l'absence, dans certains cas, de paiement de certaines missions effectuées. Situation d'autant plus stressante dans le contexte économique et d'inflation actuelle. Le CHSCTREA demande que tout soit mis en œuvre rapidement : pour limiter les avances faites par les personnels ; pour des remboursements dans le mois suivant l'engagement des frais ; pour le paiement des missions à des dates, elles aussi, acceptables. Cet avis et cette demande constituent à minima une mesure de respect et de considérations pour des agents en mission.

Nombre de voix : 9 (unanimité)

Avis n°4 : EPUISEMENT PROFESSIONNEL ET AUGMENTATION DES DOTATIONS

Le CHSCTREA des Pays de la Loire s'inquiète de l'épuisement professionnel d'une grande partie des agents tous services confondus des établissements généré par plusieurs facteurs : la situation post-covid qui continue de toucher élèves et personnels ; l'augmentation générale de la charge de travail pour l'ensemble des agents ; la multiplication des tâches pour les enseignants et les agents avec l'organisation des épreuves de spécialités dans les établissements, la prise en charge croissante des élèves à profil et à besoin particulier ; le non-remplacement des agents entraînant des dysfonctionnements majeurs dans les services. Face à cette situation le CHSCTREA demande l'augmentation des dotations en personnel notamment dans les services administratifs, le remplacement systématique des agents en arrêt maladie et la mise en place de sessions de formation pour assurer les nouvelles missions.

Nombre de voix : 9 (unanimité)

Avis n°5 : MEDECINE DU TRAVAIL/PREVENTION

Le CHSCTREA des Pays de la Loire dénonce une nouvelle fois l'absence de médecine du travail/de prévention dans les 5 départements des Pays de la Loire pour les personnels des EPL malgré la décision de justice. Il demande à l'administration de répondre aux demandes des agents et faute d'autres solutions de créer des postes de médecine du travail au sein de la Direction régionale. Il demande à ce que les rapports du médecin du travail (suite aux 17 visites médicales réalisées en septembre 2021 suite à la décision du Tribunal administratif de Nantes) soient récupérés par les Directeurs des EPL concernés et que les conclusions soient abordées lors des prochaines COHS d'établissement.

Nombre de voix : 9 (unanimité)